

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

**Étaient Présents :** Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., CALDARA C., COUSIN G., LAUGAUDIN C., INGOUF P., MAYNOU A., DUBOIS G., BUFFARD N., TESTA M. et CREPEL O.

**Absents :** Mme MANSARD Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme BUFFARD Nadine  
Mme CARON Véronique qui a donné pouvoir à Mme CALDARA Claudine  
Mr LORNE Vincent et Mme GUILLET François

**Secrétaire de séance :** Mme TESTA Marjorie

**Secrétaires de mairie présentes :** Mmes GONNET Céline et SALKOWSKI Catherine.

**1°) 2014-10 Délibération Taux d'Imposition 2014 :** Mr le Maire et le Conseil Municipal décident ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2014 :

- Taxe d'Habitation :	20.76 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	15.98 %
- Taxe sur le non Bâti :	40.38 %
- C.F.E. :	18.97 %

**2°) 2014-11 Délibération Vote du Compte Administratif 2013 Assainissement :** Le compte Administratif 2013 de l'assainissement fait apparaître les résultats définitifs suivants :

- Excédent d'investissement : **70.95** - Excédent fonctionnement : **34 985.37**- Résultat global : **35 056.32**

**3°) 2014-12 Délibération Affectation des Résultats 2013 Assainissement :** Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DECLINCHAMP Frédéric, après en avoir examiné le compte administratif, statue sur l'affectation du résultat. Il constate un résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de -10 896.52 €, avec un résultat antérieur reporté fin 2012 pour 45 881.69 € donc un résultat à affecter de 34 985.37 €. Le résultat d'investissement **(R001) est de 70.95€** et il est affecté sur le budget 2014. Cependant le déficit des restes à réaliser est de **5600€** ; de ce fait il existe un besoin de financement de **5529.05€** d'où un résultat définitif reporté en fonctionnement de **29456.32€ (R002)**

**4°) 2014-13 Délibération vote du Budget Primitif 2014 Assainissement :** L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 comme suit:

<b>Investissement</b>	Dépenses	<b>51 846.81€(dont 5600.00 de RAR)</b>
	Recettes	<b>51 846.81€ (dont 0.00 de RAR)</b>
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	<b>92 861.19€</b>
	Recettes	<b>92 861.19€</b>

**5°) 2014-14 Délibération vote du Compte Administratif 2013 Commune :** Le compte Administratif 2013 de la commune fait apparaître les résultats définitifs suivants :

- **Déficit d'investissement : - 4 384.66€**

- **Excédent fonctionnement : 205 782.86€**

- **Résultat global : 201 398.20€**

**6°) 2014-15 Délibération Affectation des Résultats 2013 Commune:** Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le 21 mars 2014. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 49 636.91, un excédent reporté de 154 145.95 soit un excédent de fonctionnement cumulé de 205 782.86; un déficit d'investissement de l'année de 4384.66, un déficit des restes à réaliser de 11900€ donc un besoin de financement de 16284.66.L'assemblée décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit : Résultat d'exploitation au 31.12.2013 de 205 782.86€, affectation complémentaire en réserve **(compte 1068) pour 16284.66€** donc un résultat reporté en **fonctionnement de 189 498.20€** et un résultat d'investissement reporté **déficitaire de 4384.66€.**

**7°) 2014-16 Délibération vote du Budget Primitif 2014 Commune :** Le budget primitif commune 2014 est voté à l'unanimité et s'équilibre à **679 234.00 € en fonctionnement et à 76 128.00 € en investissement soit un budget total de 755 362.00 €.**

**7°) 2014-17 Délibération adoption des restes à réaliser de l'assainissement :** Le montant des dépenses d'investissement du budget assainissement à reporter ressort à **5 600.00 €** ;

Le montant des recettes d'investissement du budget assainissement à reporter ressort à 0 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 1 - adopte les états des restes à réaliser suivants :- le montant des dépenses pour 5 600 € - le montant des recettes pour 0 €

2 - autorise M. le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

3 - dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2014.

**8°) 2014-18 Délibération adoption des restes à réaliser de la commune** : Le montant des dépenses d'investissement du budget commune à reporter ressort à **11 900.00 €** ;

Le montant des recettes d'investissement du budget commune à reporter ressort à 0 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 1 - adopte les états des restes à réaliser suivants :- le montant des dépenses pour 11 900.00 €, - le montant des recettes pour 0 €

2 - autorise M. le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

3 - dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2014.

**9°) 2014-19 Convention entre la commune et le vendeur de pizzas** : Monsieur le Maire fait part de la demande de M. MASOLINI(vendeur ambulancier) pour l'autorisation d'un emplacement sur la place. Un don de 60 € sera reversé aux coopératives scolaires par alternance et effectué pour un semestre. Les membres acceptent de créer une convention pour l'année 2014.

**10°) 2014-20 Devis voirie Denisot** : Le Maire fait part des devis reçus par l'entreprise Denisot concernant :

la rue Général Leclerc (reprise et évacuation des eaux de ruissellement) :

- décapage de banquettes/sciage de chaussée/puits d'infiltration/fourniture et pose de tampon et de regard/raccordement de chaussée en bordure pour un montant de 2 711.20 € H.T. soit 3 253.44 € T.T.C.

l'impasse des Fleurs (reprise et évacuation des eaux de ruissellement) :

- décapage superficiel de chaussée/sciage de chaussée/puits d'infiltration/fourniture et pose de tampon et de regard pour un montant de 2 503.70 € H.T. soit 3 004.44 € T.T.C.

rue Colette (aménagement de trottoirs et banquettes) :

- décapage de banquettes/réglage et compactage des fonds de formes/mise aux cotes boîte de branchement + chambre Télécom + bouche à clé/fourniture et pose de géotextile/réglage et mise aux cotes du terrain de sport en aval des banquettes pour un montant de 5 657.55 € H.T. soit 6 789.06 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les devis pour l'Impasse des Fleurs et rue Général Leclerc soit un total de 5 214.90 € H.T. soit 6 257.88 € T.T.C.

**11°) Demande subvention A.D.A.V.I.R.S.** : Un courrier est arrivé en Mairie pour une demande de subvention, le Conseil Municipal refuse.

**12°) 2014-21 Délibération Société Bernard** : Suite à un doublon de règlement de factures, la Société Bernard nous a fait parvenir un chèque de remboursement d'un montant de 165 €. Les membres autorisent M. le Maire à établir le titre de recette.

**13°) 2014-22 Délibération COSOLUCE** : M. le Maire explique qu'il faut reprendre une délibération pour annuler celle du 16/01/2014 n°2013/51.(le montant de la facture ne correspondant pas au montant de la délibération). Après en avoir délibéré, les membres acceptent de régler les deux factures d'une d'un montant de **1 790.84 € T.T.C( 1492.37€HT)** concernant l'abonnement année 2014 Pack Prénium (achat) et celle de **828€ TTC (690€ HT)** pour l'installation du progiciel Pack Prénium au compte d'investissement **2183 Matériel et Bureau Informatique** .

**14°) 2014-23 Délibération dons Cuy Infos** : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les différents dons reçus pour l'élaboration du Cuy Infos. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les dons des entreprises : **AMS : 50 € et Entreprise JOUAN : 250 €**. Les membres autorisent M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants.

**15°) Plaque commémorative à la mémoire de Marc BIZOT** : Nous avons été informé par l'A.M.M.R.Y. (Association du Musée Méorial Résistance Yonne) de leur intention d'installer à Cuy des plaques commémoratives en l'honneur de Marc BIZOT (un résistant fait prisonnier à Michery par la police Française). Il était né à Cuy le 14 Avril 1922, fusillé le 7 mars 1944 au Mont Valérien. L'inauguration de ces plaques fixées sur le mur de la mairie aura lieu le **dimanche 13 avril 2014**. L'inauguration commencera au cimetière de Michery à 10 h 15 et se poursuivra à Cuy à partir de 11 h. Le coût des plaques est de 3 109.00 € T.T.C. La commune participera à hauteur de 1 000.00 € T.T.C. Un vin d'honneur clôturera cette matinée (il sera à la charge de l'association).

**16°) 2014-24 Délibération CIVB** : M. le Maire informe que la pompe de la station est tombée en panne et que celle qu'on avait en stock ne correspond pas. Une demande à CIVB a été faite pour la reprise de celle-ci et la commande de 2 nouvelles pompes. Ce devis s'élève pour les 2 pompes à 2 100 € H.T. et la reprise de l'ancienne à 931 € H.T. Les membres acceptent cette proposition et autorisent M. le Maire à signer le devis.

**17°) Brennus habitat** : Mrs SYLVESTRE François et DECLINCHAMP Frédéric ont participé à une réunion avec les membres de Brennus pour la rénovation de la rue des Mésanges. Brennus prendra en charge la réfection complète de la rue des Mésanges . Ensuite cette rue sera rétrocédée à la Commune. Dans l'avenir, Brennus souhaiterait construire deux nouveaux pavillons dans la pointe de l'espace vert.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 20**